Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé







Nods

Commune rte de Plateau de Diesse



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3 2520 La Neuveville www.laneuveville.ch

Feuille officielle No 10 - Vendredi 17 mars 2023

Avis de construction

Requérants: M. Xavier Pellaton, rue du Milieu 36, 2502 Bienne et M. Romain Pellaton, route de Bienne 16, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : AD95 GmbH, rue d'Aarberg 95, 2502 Bienne.

Projet: Création d'une nouvelle ouverture de toiture au sud, à la rue du Faubourg 24, sur la parcelle no 234, ban de La Neuveville.

Zone: Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dérogation: A l'article 5.2.13 du plan de quartier

«Vieille Ville».

Dimensions: Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 mars 2023 au 10 avril 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 10 mars 2023 Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants: M. et Mme Ulrich et Christine Genick, chemin des Aubépines 5, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Erard & Schüll Architectes, Ville 18, 2525 Le Landeron.

Projet: Assainissement énergétique du bâtiment avec la pose d'une isolation périphérique partielle, l'installation d'une pompe à chaleur extérieure et la pose de panneaux photovoltaïques, au chemin des Aubépines 5, sur la parcelle no 718, ban de La Neuveville.

Zone: H3.

Dimensions: Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 mars 2023 au 10 avril 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 10 mars 2023 Municipalité de La Neuveville

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- Noctambus au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- Moonliner 33 au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

LE CONSEIL GENERAL

est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs mercredi 22 mars 2023 à 19.30 h.

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022
- 3. Création d'un poste supplémentaire pour le Service de la gestion du territoire : décision (C. Ferrier/ C. Frioud Auchlin)
- Crédit d'engagement de CHF 78'621.- TTC pour l'achat d'une scène mobile Décompte final : information (A. Louis)
- Nomination d'un/e membre dans la commission de la gestion du territoire en remplacement de M. Patrice a Marca (PSN), démissionnaire
- 6. Nomination d'un/e membre dans la commission de l'équipement en remplacement de Mme Helvetia Wingo (PSN), démissionnaire
- Position CM et décision CG sur le postulat PSN (H. Wingo) « Logements à prix modéré » (D. Bloch/ A. Kurth)
- 8. Réponse à l'interpellation PLR (K. Aeschlimann-Blaser) « Renseignements sur l'état d'avancement du projet de la place de la Gare » (C. Ferrier)
- Réponse à l'interpellation PLR (A. Honsberger) « Renseignements sur le Château du Schlossberg » (C. Frioud Auchlin)
- Réponse à l'interpellation PLR (L. Longo) « Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? » (K. Michel)
- 11. Réponse à l'interpellation UDC (T. Gutmann) « Ports de La Neuveville » (Conseil municipal)
- 12. Rapport CM en réponse au postulat PSN (C. Brazier) « Déployer une politique cohérente active pour les seniors à La Neuveville » (D. Bloch)
- Rapport CM en réponse à la motion PVN (A. Gagnebin) « Espaces verts et arborisation » (C. Ferrier)
- 14. Rapports CM en réponse à la motion PLR (M. Cochet) «Favoriser l'énergie renouvelable neuvevilloise» (K. Michel) et à la motion PVN (S. Mamie) « Encourager l'installation de toute production d'énergie renouvelable sur les biens fonciers » (A. Kurth)
- Rapport CM en réponse au postulat PVN (C. Louis) « Une stratégie climatique pour La Neuveville » (Conseil municipal)
- 16. Interventions parlementaires et développements
- 17. Questions simples et traitement
- 18. Communications

LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE AGENCE AVS REGIONALE

Nous vous informons que durant la période du 20 mars 2023 au 6 avril 2023, nos bureaux seront ouverts selon l'horaire suivant :

Horaire du 20 mars 2023 au 6 avril 2023

Lundi **FERMÉ** Mardi **FERMÉ**

Mercredi Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 16h15 Jeudi Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 17h45 Vendredi Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 16h15

Nous vous remercions pour votre compréhension.

AGENCE AVS

En cas d'urgence :

- AVS: Veuillez vous adresser à la caisse de compensation du canton de Berne au 031 379 79 79;
- AI : Veuillez vous adresser à l'Office AI du canton de Berne au 058 219 71 11.

Police cantonale à La Neuveville 031 638 88 60 Depuis le 1^{er} octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

Avis de construction

Requérante : Madame Corina Tanner, chemin des Rives 64, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Monsieur Peter Glättli, chemin des Rives 64, 2520 La Neuveville

Projet : Construction d'un garage, au chemin des Rives 64, sur la parcelle no 841, ban de La Neuveville

Zone: Plan de protection des rives « La Neuveville-Saint-Joux partie est »

Dimensions: Selon plans déposés

La présente demande de permis de construire respec-La presente demande de permis de consume respectivement la demande d'approbation du projet pour la construction d'un garage au Chemin des Rives 64, parcelle n° 841 située dans le périmètre du plan de protection des rives « La Neuveville- St-Joux, partie est (plan n° 2) » est faite en appliquant en analogie l'art. 8 al. 2 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR; RSB 704.1) et l'art. 24 de l'ordonnance sur les rives des lacs et des rivières (ORL; RSB 704.111).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 mars 2022 au 17 avril 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Les oppositions et les réserves de droit, ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges doivent être adressées par écrit, dûment mo-tivées et en double à l'endroit indiqué dans l'avis, durant le délai imparti. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées ou en grande partie identiques ont l'obligation d'indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 26 al. 3 let. h du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire, DPC; RSB 725.1).

La Neuveville, le 17 mars 2022 Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Banque Cantonale Bernoise SA, Bundesplatz 8, 3011 Bern.

Auteur du projet: Banque Cantonale Bernoise SA, Bau und Sicherheit, Schwarzenburgstrasse 160, 3001

Projet: Rénovation des locaux de la banque au soussol, au rez-de-chaussée et au premier étage ainsi que remplacement de l'ascenseur. Rénovation de la salle de bain dans l'appartement dans les combles. Assainissement énergétique du toit et rénovation du système de ventilation, à l'avenue des Collonges 2, sur la parcelle no 142, ban de La Neuveville.

Zone: Zone mixte des abords de la Vieille Ville. Dimensions: Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 mars 2023 au 17 avril 2023. Les oppositions dûment moti-vées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 17 mars 2023 Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville COMMUNICATION

Abattage d'un érable argenté à la place de jeux des Prés-Guëtins

Avis à la population

Lors d'un contrôle par un spécialiste, nous avons constaté que l'état sanitaire de l'érable argenté à la place de jeux des Prés-Guëtins est préoccupant.

Afin d'assurer la sécurité des usagers de la place de jeux, notamment celle des enfants, cet arbre sera abattu prochainement. Le Service de la voirie le remplacera par une nouvelle plantation à la fin de l'année 2023. Un érable argenté a aussi dû être abattu pour des raisons de sécurité près du restaurant Jean-Jacques Rousseau.

Le Service de la gestion du territoire (032 752 10 80) se tient à disposition pour toutes questions concernant cette communication.

Municipalité de La Neuveville La Neuveville, le 17 mars 2023









Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires d'ouverture

Mardi 15h00 - 18h00 Mercredi 13h30 - 17h30 15h00 - 18h00 Jeudi Vendredi 15h00 - 23h00 Samedi Fermé (selon programme)

<u>Ouvertures en soirée</u> Vendredi 17, 24 et 31 mars 15h00 à 23h00 Samedi 18 mars 19h00 à 23h00

PROCHAINES ACTIVITÉS

Ateliers créatifs avec « l'Atelier et pourquoi pas »

Gravure sur gomme: vendredi 31 mars Badge brodés : jeudi 6 avril Lettrage créatif : Vendredi 28 avril Customisation de sac en coton : Vendredi 5 mai ! Inscription obligatoire pour chaque atelier! Prix: 5. – par atelier

Atelier pour les 6-12 ans: mercredi 12 avril Badges brodés et bracelets brésiliens Inscriptions jusqu'au jeudi 6 avril / Prix: 5.-

> Sortie à Rulantica : jeudi 20 avril Prix: 65.- (transport + entrée) Inscription jusqu'au mercredi 12 avril Talon d'inscription au CAJ

Prestations sur demande ou sur RDV Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle Aide aux recherches de stages et apprentissage, CV, Lettre de motivation

Entretiens individuels ou collectifs de prévention pour les jeunes ou pour les parents de jeunes



APPEL À CANDIDATURE POUR UN MARCHÉ DE PLANTES "PRIMUS TEMPUS" 29 AVRIL 2023

Nous sommes ravis d'annoncer que nous organisons un marché de plantes au bord du lac de La Neuveville et que nous invitons tous les artisans, producteurs spécialisés dans les plantes, les objets de décoration pour les jardins, les paysagistes, les maraîchers, les potiers et les créateurs de produits à base de plantes aromatiques à soumettre leur candidature.

Notre marché de plantes offrira une occasion unique de découvrir des créations artisanales originales tout en célébrant la beauté de la nature. Cet événement sera également une opportunité pour les visiteurs d'acheter des plantes, d'échanger des astuces sur la culture et de découvrir les dernières tendances en matière de jardinage.

Nous encourageons tous les artisans passionnés à soumettre leur candidature pour ce marché de plantes. Les critères de sélection comprennent la qualité des produits, l'originalité, la créativité et la pertinence pour ce marché.

Le formulaire d'inscription se trouve sur notre site internet <u>www.laneuveville.ch</u> en page d'accueil sous la rubrique évènements "Primus Tempus". La date limite pour soumettre votre candidature est le 31 mars 2023.

Nous sommes impatients de découvrir vos produits et de les présenter au public lors de notre marché de plantes. Pour plus d'informations sur cet événement, veuillez nous contacter à l'adresse email loisirs@neuveville.ch_ou par téléphone au tél. 032 752 10 73

Le Service des loisirs de La Neuveville



Nouvelles de l'administration

Révision de l'aide sociale un nouveau service dédié

Le nouveau service Révision de l'aide sociale va démarrer ses activités. Il contribuera à harmoniser l'exécution de l'aide sociale dans le canton de Berne et à renforcer la surveillance.

Les premiers contrôles de dossiers d'aide sociale seront effectués au cours des prochaines semaines et le nouveau service cantonal Révision de l'aide sociale (REV) soutiendra les autorités sociales dans cette tâche. Ce service a également pour mission de contribuer à accroître l'efficience et l'économicité des services sociaux et à harmoniser l'exécution de l'aide sociale. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) met ainsi en œuvre le point 3 de la motion 158-2015 Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) « Aide sociale : harmoniser la mise en œuvre dans le canton » adoptée sous forme de postulat par le Grand Conseil, ainsi que la recommandation de la société KPMG SA de mettre en place un service cantonal de révision de l'aide sociale.

Le service Révision de l'aide sociale s'attachera à renforcer le contrôle de l'exécution de l'aide sociale dans le canton de Berne et à optimiser la surveillance à tous les niveaux – canton, commune et services sociaux. Il veillera avant tout à ce que chaque franc dépensé par le contribuable pour l'aide sociale soit utilisé de la manière la plus efficace possible, sachant que les bénéficiaires de l'aide sociale ne toucheront pas moins de prestations. A cette fin, le nouveau service procédera à des contrôles systématiques de dossiers de l'aide sociale et évaluera les pratiques des services sociaux (gestion de la qualité, systèmes de contrôle interne, principales procédures, etc.). Le service REV proposera son appui pour apporter des améliorations. A moyen terme, il a pour ambition d'analyser et d'optimiser l'efficience et la qualité sur la base d'une évaluation comparative des chiffres-clés à l'échelle cantonale et d'indices de référence. Le nouveau service cantonal est rattaché à l'Office de l'intégration et de l'action sociale de la DSSI. Il fournit des prestations de contrôle et de conseil visant à apporter une valeur ajoutée à l'exécution de l'aide sociale. Les parties concernées, notamment les services sociaux et les autorités sociales, ont été impliquées dans sa mise en œuvre afin d'aboutir à une solution largement acceptée. Par ailleurs, le service REV bénéficiera du soutien d'un groupe de suivi composé de représentantes et représentants du canton, des communes et du secteur privé.

Service d'urgence des médecins de famille lancement d'un projet pilote

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration s'est associée avec la Société des médecins du canton de Berne et les hôpitaux Frutigen Meiringen Interlaken AG pour élaborer un projet portant sur le service de garde des médecins de famille. En apportant un soutien financier au projet, le canton contribue grandement à la garantie d'un service d'urgence par les médecins de famille durant les week-ends et les jours fériés dans le cercle médical de l'Oberland bernois.

La loi sur la santé publique du canton de Berne (art. 30a) astreint tous les médecins titulaires d'une autorisation d'exercer à participer à un service d'urgence ambulatoire. Or l'accès de la population aux soins d'urgence est particulièrement prétérité

par la pénurie croissante de médecins généralistes. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) et la Société des médecins du canton de Berne (SMCB) ont donc mis en place un groupe de travail pour élaborer des solutions dans ce domaine.

Un projet pilote vient d'être lancé avec le cercle médical de l'Oberland bernois du SMCB et les hôpitaux Frutigen Meiringen Interlaken AG (fmi AG): un médecin de garde assurera le service de visite à domicile (service d'intervention) pour l'ensemble périmètre du cercle médical de l'Oberland bernois. La garde sera assurée de manière centralisée depuis l'hôpital d'Interlaken, qui mettra à disposition une salle de garde et l'équipement nécessaire pour les médecins qui participeront au service de garde. De cette manière, des médecins de tout le canton pourront également s'inscrire au service de garde dans cette région.

Le médecin de garde accomplit sous sa propre responsabilité l'ensemble des tâches relevant du service d'intervention, comme constater un décès, ordonner un placement à des fins d'assistance, déterminer si une personne est apte à subir une détention ou encore effectuer des visites à domicile ou dans des institutions. Les médecins facturent directement les prestations qu'ils ont fournies dans le cadre de l'astreinte des week-ends ou des jours fériés en indiquant leur numéro du registre des codes-créanciers. Un montant forfaitaire de 700 francs par jour leur est versé en sus pour la garde.

Ce projet n'a pas vocation à remplacer le service d'urgence assuré au sein du cercle médical. Il s'agit plutôt de proposer et de pérenniser une solution de rechange pour la prise en charge du service d'intervention durant les week-ends et les jours fériés afin de détendre la situation. L'essai pilote fera l'objet d'un suivi scientifique et d'une évaluation. Si les résultats sont probants, la solution sera déployée dans d'autres cercles médicaux sur le même modèle.

La Société des médecins du canton de Berne enverra une lettre d'information aux médecins concernés dans tout le canton afin de rallier un maximum de participantes et de participants à ce projet pilote.

Autorisation provisoire de conduire un taxi mise à l'essai en ville de Berne

Les futurs chauffeurs de taxi en ville de Berne pourront rattraper l'examen d'aptitude après avoir commencé leur activité professionnelle. C'est ce que permettra un essai pilote de deux ans visant à atténuer la pénurie de main d'œuvre dans cette branche. Le projet nourrira en outre la réflexion sur une éventuelle libéralisation ciblée de la législation bernoise sur les taxis.

En ville de Berne, une pénurie de main d'œuvre touche la branche des taxis. Les exigences légales élevées auxquelles le secteur doit répondre empêchent de mettre du personnel supplémentaire rapidement derrière le volant. Le Conseil-exécutif entend lutter contre ce phénomène en mettant à l'essai en ville de Berne une autorisation provisoire de conduire un taxi.

Ordonnance exploratoire applicable en ville de Berne

À cet effet, le gouvernement bernois met en vigueur

au 1er avril 2023 une ordonnance exploratoire applicable sur le territoire de la ville de Berne qui permet, durant deux ans, de délivrer des autorisations provisoires de conduire un taxi. Les futurs chauffeurs de taxi pourront ainsi démarrer plus vite leur activité professionnelle. Ils auront six mois pour rattraper l'examen d'aptitude. Les connaissances linguistiques seront-elles aussi testées à la fin de l'autorisation provisoire. Les effets de l'essai seront évalués au bout des deux ans.

« Avec cette ordonnance exploratoire, nous apportons un soutien ciblé à l'activité des taxis en ville de Berne tout en recueillant des éléments pour juger si la législation bernoise dans ce domaine, souvent perçue comme sévère, pourrait être libéralisée sur certains points », a expliqué le conseiller d'État Philippe Müller.

Des chauffeurs de taxi soumis à des exigences sévères

Contrairement à d'autres secteurs économiques, la branche des taxis est strictement réglementée dans le canton de Berne. Ainsi, la législation exige des futurs chauffeurs non seulement qu'ils aient une bonne moralité, mais aussi qu'ils connaissent bien la langue officielle et qu'ils aient réussi un examen d'aptitude théorique et pratique. Cet examen demande notamment des connaissances suffisantes du territoire de la commune d'emplacement du taxi et de son agglomération ainsi que des dispositions cantonales et communales relatives aux taxis. La préparation à accomplir avant de pouvoir prendre le volant demande donc un temps non négligeable à celles et ceux qui souhaitent conduire un taxi dans le canton de Berne, ce qui est l'une des raisons des problèmes de recrutement que connaît la branche.

Crédit d'engagement en faveur d'un concours pour la construction d'un nouveau bâtiment à Witzwil

Le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil d'approuver un crédit d'engagement de 12 millions de francs en faveur d'un concours portant sur l'étude, la réalisation et d'autres travaux relatifs à la construction d'un nouveau bâtiment pour la prison régionale et l'établissement pénitentiaire de Witzwil. Sur cette somme, 10,9 millions seront affectés à la préparation et l'organisation du concours et à l'élaboration de l'avant-projet de construction. La construction étant soumise à des exigences complexes, le projet lauréat du concours servira de base pour choisir le prestataire qui sera chargé de l'étude et de la réalisation du projet. Les 1,1 million de francs restants seront utilisés pour préciser les besoins des utilisatrices et des utilisateurs. Conformément à la stratégie de l'exécution judiciaire 2017–2032, le nouveau bâtiment remplacera la prison régionale de Bienne, qui est en très mauvais état.







HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Mars

Lundis 20, 27 8h00 - 12h00 **Samedis** 25 8h00 - 12h00

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 18 mars de 09h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.



Commune mixte de Nods

INCINÉRATION DES DÉCHETS EN PLEIN AIR

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas d'immissions excessives.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des **déchets naturels secs** provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, **pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée**.

Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type est proscrite.

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

CONSEIL COMMUNAL

CHIENS EN LIBERTE ET ABOIEMENTS

Nous avons constaté ces derniers temps que de nombreux chiens circulent librement dans notre village.

Nous nous permettons donc de rappeler que, selon la loi cantonale sur les chiens :

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.
- Les chiens doivent être tenus en laisse dans les locaux ouverts ou public.
- Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.



- En vertu des dispositions du Code des obligations, les détenteurs de chiens sont responsables du dommage causé par leurs animaux (voir l'art. 56 CO)
- Les infractions à la loi cantonale sur les chiens seront punies de l'amende.

Nous vous remercions de votre compréhension et de tenir compte de ce qui précède.

CONSEIL COMMUNAL

GRIPPE AVIAIRE

Depuis mi-janvier 2023, de nombreux cas de grippe aviaire ont été découverts sur des oiseaux sauvages dans plusieurs cantons suisses.

Le 7 mars 2023, un cas a également été décelé pour la première fois dans le canton de Berne, sur une mouette à Kräiligen.

C'est pourquoi l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a prolongé les mesures nationales de prévention au moins jusqu'au 30 avril 2023.

L'objectif principal : éviter tout contact entre les oiseaux sauvages et les volailles domestiques.

DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le 25 mars 2023

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8.00 h à 12.00 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Nouvelles de l'administration

Crédit complémentaire pour la réalisation du Campus Biel/Bienne

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a approuvé à l'attention du Grand Conseil une demande de crédit complémentaire de 94,7 millions de francs pour la réalisation du campus biennois de la Haute école spécialisée bernoise. Cela porte le coût total du Campus Biel/Bienne à 402,5 millions de francs, un coût auquel la Confédération devrait contribuer à hauteur de 65 millions de francs environ. Il est apparu clairement dès 2019 que le coût de la réalisation de ce campus dépasserait les chiffres prévisionnels initiaux. L'appel d'offres lancé pour

trouver une entreprise totale avait alors dû être interrompu. Comme le projet était de toute façon bloqué par des procédures juridiques, le canton a mis à profit ce temps d'attente pour procéder à une analyse approfondie. Malgré des optimisations importantes, représentant plusieurs millions de francs, il s'est rapidement avéré que les coûts supplémentaires se chiffreraient à plusieurs dizaines de millions de francs, comme le canton l'a souligné à plusieurs reprise ces dernières années. Cette analyse a été confirmée par le deuxième appel d'offres, qui vient de s'achever. Le parlement cantonal examinera l'affaire lors de sa session d'été 2023.

Crédit de réalisation pour le centre de recherche et de formation en médecine

Le gouvernement bernois propose au Grand Conseil d'approuver un crédit de 405,4 millions de francs

pour la réalisation du centre de recherche et de formation en médecine sur le site de l'Île. Le projet coûtera donc plus cher qu'estimé initialement. La demande de crédit d'étude présentée en 2019 indiquait un coût total estimé d'environ 340 millions de francs, avec une précision de +/- 25 %. L'étude étant achevée, il est possible de faire des calculs plus précis. Le coût total atteint désormais 435 millions de francs environ, soit 95 millions de francs de plus. Ce surcoût est imputable pour une bonne moitié aux résultats de l'étude approfondie, les installations de recherche et les laboratoires spéciaux pesant particulièrement lourd dans la balance. L'autre moitié du surcoût s'explique par l'évolution du marché, notamment le renchérissement et une évolution exceptionnelle de certains prix en raison de la situation générale. Des subventions fédérales de 51 millions de francs peuvent être escomptées pour le centre de recherche et de formation en médecine.







Ancien district de La Neuveville

Tirs obligatoires:

Tir aux saucisses:



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EPURATION DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIERES, LA NEUVEVILLE ET NODS

SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIEL

La prochaine séance du Conseil intercommunal du SIEL aura lieu le

Mardi 21 mars 2023, à 18 h 30

à la STEP au Landeron

Ordre du jour :

- 1. Appel
- 2. Procès verbal n°50 de la séance du CI du 25 octobre 2022
- 3. Communications et informations diverses
- 4. Désignation de l'organe de révision pour les comptes 2023 à 2025
- 5. Rapport de gestion 2022
- 6. Comptes 2022
 - rapport de l'organe de révision
 - adoption des comptes 2022
- 7. Rapport d'exploitation 2022 du chef de station

Les séances du Conseil intercommunal sont ouvertes au public. Toutes les personnes intéressées peuvent y assister et sont les bienvenues.

Le Comité du SIEL



SYNDICAT DE COMMUNES DU CENTRE RÉGIONAL DE COMPÉTENCES ET DE PROTECTION CIVILE DU **JURA BERNOIS**

MODIFICATION DE L'ORDONNANCE SUR LES CLASSES DE TRAITEMENT CRC OPCJB

La commission de gestion du CRC et de PCi du Jb, lors de sa séance du 08.03.2023, a modifié l'ordonnance sur les classes de traitement du syndicat. Elle fixe la classe de traitement 12 pour le nouveau poste de logisticien.

Cette modification entre en vigueur le 20.03.2023 sous réserve d'un recours adressé à la préfecture dans les 30 jours à compter de la présente publication. L'ordonnance est en consultation auprès de notre organisation à la Rue du Pont 20 à Tramelan. Le secrétariat du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jb.

Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

<u>Dentiste</u>

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.









ASSOCIATION DU STAND DE TIR LA NEUVEVILLE - NODS - ENGES PROGRAMME DES TIRS AU STAND DE TIR DE NODS EN 2023

Tirs d'entraînement et tirs préalables : Chaque jeudi, de 18 h à 20 h 30 dès le 14 mars. Intégration du cours Jeunes tireurs

Jusqu'au 25 août 2023 – de 17 h30 à 19 h. du 31 août au 26 octobre.

Chaque samedi, de 14 h à 16 h dès le 25 mars.

jusqu'au 28 octobre 2023. Samedi 3 juin de 14 h à 16 h.

Samedi 26 août de 9 h 30 à 11 h 30. Vendredi 21 avril de 13 h à 18 h 30. 21ème Tir au Fromage:

Samedi 22 avril de 9 h à 18 h 30. Samedi 29 avril de 9 h à 18 h 30.

Jeudi 11 mai de 18 h à 20 h. - préalable Tir Botteron:

Samedi 27 mai de 15 h à 17 h.

Tir Aubert: Jeudi 7 septembre de 17 h 30 à 19h 30. - préalable Samedi 9 septembre de 15 h à 17 h.

> Vendredi 6 octobre de 13 h à 18 h. Samedi 7 octobre de 9 h à 16 h 30. Samedi 21 octobre de 9 h à 12 h.

Finale de District Tir de clôture (populaire): Samedi 21 octobre de 14 h à 16.

Autres concours de tir: Dans les tranches horaires réservées des jeudi et samedi.

Pour toutes autres informations: www.nods.ch/tir

Pendant les heures de tir et par mesures de sécurité, les accès, les chemins et les sentiers sont interdits au public, donc signalés et barrés. Les usagers de ces derniers sont donc priés de se conformer à la signalisation. L'Association du Stand de Tir La Neuveville-Nods-Enges décline toute responsabilité en cas d'événements particuliers. Cette même Association est responsable du respect des règles de sécurité et de l'application des horaires de tir par les utilisateurs du stand.

Dispositions concernant le tir hors du service :

Une attention toute particulière doit être portée sur le contrôle des armes en entrant au stand et après les tirs. Les militaires astreints au tir obligatoire doivent être munis d'une pièce d'identité. Ils doivent effectuer leur programme obligatoire avec leur arme personnelle. Un contrôle doit être tenu quant à la munition remise, utilisée et rendue. Association du Stand de Tir Nods-La Neuveville-Enges



Nouvelles de l'administration

Comptes 2022 du Fonds d'encouragement des activités culturelles

Le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels 2022 du Fonds d'encouragement des activités culturelles. Des contributions ordinaires d'un montant de 15,14 millions de francs ont été versées en 2022. La Section Encouragement des activités culturelles a traité l'an dernier 2656 demandes de soutien ordinaire relevant d'un ou plusieurs domaines suivants : bibliothèques, cinéma, histoire culturelle, médiation culturelle, littérature, musique, danse, théâtre et arts visuels. Par ailleurs, 584 demandes d'indemnités pour pertes financières dues au COVID-19 ont également été traitées.

Comptes annuels 2022 des Fonds de loterie et du sport

Le gouvernement cantonal bernois propose au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels 2022 du Fonds de loterie et du Fonds du sport. L'an dernier, le Fonds de loterie a distribué environ 25,16 millions de francs à des projets d'utilité publique. C'est pour les compétitions sportives que les

demandes de subventions ont le plus augmenté suite à la levée des restrictions sanitaires dues au COVID-19. Les organisations ont eu la possibilité de demander des aides jusqu'à fin juin 2022 dans le cadre des mesures de soutien liées au coronavirus. En 2022, 42 650 francs ont été prélevés à ce titre sur le Fonds de loterie et 71 000 francs sur le Fonds du sport. De 2020 à 2022, des subventions COVID-19 d'un montant total de 2.01 millions de francs ont été versées, dont 1,89 million de francs en faveur du sport.

Crédit-cadre pour l'encouragement des fusions de communes

Le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil d'accorder un crédit-cadre de 2,8 millions de francs pour l'encouragement des projets de fusion de communes en cours ou à venir dont l'aboutissement est fixé pour 2024 ou 2025. Le crédit-cadre ne porte que sur les deux prochaines années en raison de la révision prévue du dispositif d'encouragement des fusions de communes. De nouvelles bases légales devraient pour cela entrer en vigueur le 1er janvier 2025. Des dispositions transitoires s'appliqueront pour les communes dont la fusion aboutira en 2025.



Commune mixte de Plateau de Diesse

Horaires 2023 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du : LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

032 315 70 70 Téléphone :

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	07.04.2023		Vendredi Saint
Lundi	10.04.2023		Lundi de Pâques
Jeudi-			
Vendredi	18.05.2023	19.05.2023	Ascension
Lundi	29.05.2023		Lundi de Pentecôte
	24.07.2023	04.08.2023	Fermeture estivale
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 1er trimestre 2023



Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45 A l'Est du bâtiment administratif, Prêles:

entre 13h15 et 14h15

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

18 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

Convocation

A l'assemblée communale du mardi 28 mars 2023 à 19 h 30, Salle du Battoir, Diesse

Ordre du jour

- 1. Approbation du Règlement concernant le stationnement régulier sur le domaine public
- a) Présentation du dossier
- b) Approbation du Règlement concernant le stationnement régulier sur le domaine public
- 2. Modification des arts 4, al. 1, lett. d) et 16, al. 2 du Règlement d'organisation communal, portant sur la compétence financière du Conseil communal

(proposition prise en considération à la suite de l'Assemblée communale du 15 décembre 2022)

- a) Présentation du dossier
- b) Prise de position du Conseil communal
- c) Approbation des modifications des arts 4, al. 1, lett. d) et 16, al. 2 du Règlement d'organisation (ROJ communal portant sur la compétence financière du Conseil communal
- 3. Officialiser la valeur des Commissions (proposition prise en considération à la suite de l'Assemblée communale du 15 décembre
- a) Clarification des demandes au sujet de la « valeur des commissions»
- 1. Compétences des commissions ?
- 2. Si oui, dans quel sens et pour quelles commis-
- b) Décision au sujet de l'objet exact à porter à / l'Ordre du jour d'une prochaine Assemblée communale.
- 4. Informations du Conseil communal
- 5. Divers et imprévus
- 6. Diffusion du film du film promotionnel «Grand Chasseral»

Informations:

Le Règlement concernant le stationnement régulier sur le domaine public, ainsi que les propositions de modifications des arts 4, al 1, lett d} et 16, al. 2 du Règlement d'organisation sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer.

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www./eplateaudediesse.ch /la_comm une/ assemblees communa les .

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 24 février 2023

BON DE GARDE 2023-2024

Il est à présent possible pour les parents domiciliés dans la commune et ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2023, de présenter une demande de bons de garde.

Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour et cette demande est obligatoire indépendamment de l'octroi de bons de garde.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation signée doit être déposée à la commune jusqu'au 30 juin 2023. Nous vous prions d'y joindre, pour contrôle et afin de pouvoir rendre une décision, les documents suivants :

- Déclaration d'impôt 2022;
- Relevé(s) de compte(s) au 31.12.2022 ;
- Certificat de salaire 2022 ;
- Contrat de travail.

En cas de délai non-respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Nous restons à disposition pour toute demande complémentaire : la luciole @ leplateau de diesse.ch ou 032 315 18 00.

L'administration communale

SUSPENSION DE LA PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Le 17 février dernier, nous avons mis au concours le poste de responsable de la crèche communale "La Luciole", à Prêles. Devant l'afflux réjouissant des nombreuses candidatures que nous avons reçues, le Conseil communal s'est résolu à interrompre, ce jour, la procédure de recrutement. Il n'est donc plus possible de postuler cette fonction, le nombre requis des prétendants ayant d'ores et déjà été atteint.

Prêles, le 17 mars 2023

Le Conseil communal

FEMINA SPORT ORGANISE SA TRADITIONNELLE VENTE DE BOULES DE BERLIN (2.50 LA PIÈCE)

Les mercredi 29 et jeudi 30 mars 2023

Pour les commandes merci de vous adresser d'ici au 27.03.2023 à Mme Erika Dubois au 079/ 373 41 25 ou ika@sunrise.ch

Le retrait des boules se fera à la halle de gym de Prêles dès 16h.

PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLOTURES

Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

- 1.Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit:
- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut res-



Commune mixte de Plateau de Diesse

pecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante:

3 m du bord de la chaussée où 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,

- 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,

- 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,

- 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de

l'éclairage public.

- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, <u>d'ici au 31 mai 2023</u>, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales où privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trot-

4. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procé-dure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 10 mars 2023 Le Conseil communal

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2023

Les factures 2022 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

Les personnes ne souhaitant plus bénéficier de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch jusqu'au vendredi 24 mars 2023 et renvoyer la vignette verte à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander la vignette verte par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à :

info@leplateaudediesse.ch.

Ils la recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2023.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vi-

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette est valable pour une propriété. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

ANALYSES DE L'EAU POTABLE

En date du 22 février dernier, le service d'inspection de l'eau potable du canton de Berne a prélevé 6 échantillons d'eau dans notre réseau de distribution communal, soit:

- Station de pompage / au lavabo
- Garage des Rocs / au lavabo

Lamboing

- Source de l'école / au lavabo de la station de pompage (après UV)
- Réseau de Lamboing / fontaine (en face de l'école)

- Station de pompage / au lavabo
- Route de La Neuveville 7 / buanderie

Le but de ces contrôles était la vérification des exigences légales posées à l'eau potable.

Les résultats montrent que les échantillons sont conformes aux critères mentionnés.

Les résultats de l'analyse peuvent être consultés au guichet de l'administration communale et sur notre site Internet.

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

Avis de construction

Requérante : kimmoken sàrl, M. Ken Mollard, Grand' Rue 31, 2072 Saint-Blaise.

Emplacement: parcelles nos 2739, 2431, 2504, 2417, au lieu-dit: « Le Crêt de Fourmis », Prêles, commune de Plateau de Diesse.

Projet : construction de deux maisons familiales jumelées, installation de deux PAC extérieures et de panneaux photovoltaïques en toiture, aménagement d'un accès et de places de stationnement extérieures non couvertes.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: ZPO village ancien. Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 avril** 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 mars 2023. La préfète : Stéphanie Niederhauser

ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)

Mise au concours

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse met au concours le poste de :

Auxiliaire d'intendance 55% (annualisé)

Entrée en fonction :

• 1er mai 2023 ou à convenir

Fonction:

• Assumer une partie de l'intendance de l'école à journée continue du Plateau de Diesse

- Assurer l'entretien et le nettoyage des locaux (lessive, déchèterie, nettoyagé)
- Gérer les commandes et les courses
- Tenir les stocks et inventaires (produits de nettoyage, matériel bureau et bricolage, etc.).
- Planifier et préparer les goûters des enfants
- Respecter les mesures d'hygiène et de sécurité
 Prendre part à la vie de l'EJC et à l'accompagnement des enfants dans le respect et la

Profil:

bienveillance

- Sens du contact, du service et de l'organisation
- Excellente aptitude à travailler seul/e ou en équipe
- Résistance physique ; équilibre affectif et psychique, flexibilité
- Bonnes compétences relationnelles avec les enfants
- Connaissance des outils informatiques usuels
- Bonne maîtrise orale du français
- Mobilité (permis de conduire)

Lieu d'activité, horaires et avantages

- Ecole à journée continue du Plateau de Diesse
- Être disponible le lundi, mardi, jeudi et vendredi • Un traitement selon la réglementation

communale <u>Renseignements</u>:

Florine Némitz, Directrice de l'EJC, tél. 078 882 94 92, direction@ejplateau.ch

Merci d'envoyer votre candidature complète par voie électronique à : <u>direction@ejcplateau.ch</u>, jusqu'au 29 mars 2023. Les personnes retenues par dossier participeront à une journée "découverte" dans la semaine du 3 au 7 avril 2023.

Lamboing, le 13 mars 2023

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 17 mars

Pas de cultes dans les homes

16h30, rencontre du Cycle I à la maison de paroisse 17h45, renconte du Cycle II

Samedi 18 mars

Propagez du bonheur autour de vous!

Vente de roses solidaires et équitables par les catéchumènes dans les rues de la Neuveville. Merci de leur faire un bon accueil! Chaque rose est proposée au prix de 5.en faveur des projets Actions de Carême, EPER et Etre partenaires en faveur des populations du sud victimes des changements climatiques. www.voir-et-agir.ch

<u>Dimanche 19 mars</u> 10h, culte régional à l'église de Diesse préparé avec les jeunes de 9H. Bienvenue à tous!

Mercredi 22 mars

10h, salle Schwander, groupe de prière et de partage biblique

14h30, chant à la maison de paroisse

19h, Centre paroissial de Cressier : soirée découverte du parcours Alpha qui propose de revisiter la foi chrétienne. Renseignements auprès du pasteur Ebbutt. Dimanche 26 mars

10h, Blanche-église, culte avec le pasteur Werner Habegger.

Merci de soutenir le pain du partage à la Boulangerie Flurim!

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53 Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet : www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 19. März

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis, Karin Schneider (Musik) und dem Ad-hoc-Chor. <u>Pikettdienst</u>

13. März bis 19. April: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Dimanche 19 mars, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption. Parcours 1ère communion

Rencontre: mercredi 22 mars, 14h - 15h30. / Soirée parents de toute l'UP: mercredi 29 mars, 20h - 21h30 (à Ste-Marie.)

Parcours 6H / 7H / 8H

Samedi 25 mars, 10h - 12h00.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles Dimanche 19 mars

Culte à Nods, 10h, animé par les catéchumènes de 9H, service de voiture (voir ci-dessous)

Culte du souvenir

Dimanche 26 mars, 10h, pour faire mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés, service de voiture (voir ci-dessous)

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 19 mars

10h à Diesse, culte préparé par les jeunes du KT de 9H. Mardi 21 mars

9h à la cure à Nods, lecture biblique et prière. Dimanche 26 mars

10h, culte à Nods avec la participation de Daniel Chèvre, animateur Terre Nouvelle.

A l'issue du culte une soupe sera servie Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch N'hésitez pas à le contacter!

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)

2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming

4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)

Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter: 032 751 36 65 ou pasteur@labri.chs

Le Téléphone Alzheimer 058 058 80 00 du lundi au vendredi: de 8 - 12 h et de 13.30 - 17 h alzheimer



Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc) Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30** Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96 Repas à domicile : tél. 032 751 21 05 www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE. Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du lundi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.

Infos et manifestations sous <u>www.jurabernois.ch</u>. Courriel: <u>info@jurabernois.ch</u> / Tél. 032 751 49 49

<u>Agenda</u>

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville Fermeture annuelle jusqu'en avril.

 $\underline{www.museelaneuveville.ch} - \underline{musee.laneuveville@bluewin.ch}$

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Glére

Exposition permanente: Vignoble et viticulture de la région. Fermeture hivemale. Visites guidées et locations de salles sur demande. Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Vendredi	17.03.2023	20h	Boogie-Woogie Show
Samedi	18.03.2023	19h	Boogie-Woogie Tour
Dimanche	19.03.2023	11h	Boogie-Woogie Brunch
Samedi	25.03.2023	20h30	AndHerb & Band Air Express
Vendredi	31.03.2023	19h	EMJB atelier-concert
Samedi	1.04.2023	17h	EMJB atelier-concert
Vendredi	21.04.2023	20h30	Simon Romang
Vendredi	5.05.2023	20h30	Tréteaux d'Orval
Samedi	6.05.2023	20h30	Tréteaux d'Orval
Dimanche	7.05.2023	17h	Lempen Puppet Theater

Appel d'urgence

Tel. 117	Police, appel d'urgence
Tél. 118	Feu, appel d'urgence
Tél. 144	Ambulances, appel d'urgence
Tél. 145	Intoxications, appel d'urgence
Tél. 147	Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes